

COPENHAGUE – Rapport à la séance plénière du GAC du Groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'administration et du GAC
Dimanche 12 mars 2017 – 17 h 45 à 18 h 30 CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

NON IDENTIFIE: ... Pour trouver une solution en ce sens, sont bienvenues, car ce serait très utile pour le GAC de pouvoir arriver à un concept de région géographique qui puisse être utile. Je vais m'arrêter là, et je vais donner la bienvenue à nos collègues du conseil d'administration, et je vais donner la parole immédiatement à Manal ou à Markus ou à celui qui voudra commencer avec la réunion d'information de la [BGRI].

MARKUS KUMMER: Merci beaucoup, bonjour à tous. C'est un plaisir d'être ici. Malheureusement nous n'avons pas beaucoup de temps ; en principe, nous avons 45 min, et nous avons déjà perdu 10 min. Nous avons une réunion très importante avec la GNSO à 6 heures, donc on va essayer d'être court dans la mesure du possible.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

C'est une continuation, une suite de la réunion que nous avons eue à Helsinki. Et nous cherchons donc les commentaires du GAC. Nous avons fait du travail, vous avez remarqué que nous avons mieux répondu à l'avis du GAC. Nous avons un système qui nous permet maintenant de respecter les temps pour donner une réponse sur l'avis du GAC.

Manal va vous montrer quelques diapos.

MANAL ISMAIL:

Merci, merci aux membres du conseil d'administration d'être parmi nous aujourd'hui.

Je vais passer directement au cœur du sujet, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps.

Les informations de contexte, je pense qu'on les connaît déjà, nous pouvons passer directement à la diapo suivante.

Oui, voilà, vous voyez le contexte par rapport au rapport et pourquoi nous cherchons à améliorer l'efficacité de l'avis du GAC. Peut-on passer donc à la diapo suivante.

Nous avons établi une corrélation entre les conclusions clefs du rapport et que nous avons regroupée donc en 9 actions et nous nous sommes mis d'accord pour commencer à travailler sur les

premières trois actions qui devraient être adoptées à la fin de cette réunion.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante s'il vous plaît ? Et la suivante. Très bien.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante s'il vous plaît ? Très bien.

Tout d'abord, qu'est-ce qui constitue l'avis du GAC ? C'était le premier point que nous devons aborder. J'ai copié collé ce que nous avons déjà sur le site du GAC.

Ce qui figure en rouge, ce sont des modifications proposées par les collègues du GAC.

Je vais donc passer en revue les changements directement. Les membres du GAC ont travaillé sur les bases selon lesquelles tout ce que le GAC présente au conseil d'administration sous forme écrite, est identifié comme étant un avis du GAC et constitue le type d'avis qui figure dans les statuts constitutifs.

Cela inclut des suivis par rapport à des questions précédentes, demandes de réponses, etc.

Permettez-moi de vous dire que cela ne vient pas d'un commentaire des collègues du GAC, mais cela vient d'une réponse à des discussions qu'il y a eu pendant une conférence

entre le GAC et la GNSO où les collègues de la GNSO nous demandaient pourquoi nous appelions nos questions au conseil d'administration comme étant des avis du GAC.

Et c'est pour cela qu'il a fallu qu'on explique ce que c'était qu'un avis du GAC. Nous avons donc à ce moment-là souhaité ajouter cette explication.

Le communiqué du GAC figure maintenant dans un point séparé.

Nous avons déjà ajouté des exemples dans les points 1 à 5. Vous voyez les hyperliens qui sont ajoutés comme nouveau texte.

Et la dernière phrase dit que la description ci-dessus de ce qui est l'avis du GAC, couvre seulement l'avis du GAC au conseil d'administration, mais ne couvre pas les commentaires du GAC adressés aux SO et aux AC.

Voilà. Je veux faire une pause maintenant pour voir si vous avez des commentaires.

L'Iran s'il vous plait.

IRAN:

Merci Manal. J'ai fait des commentaires, je ne sais pas dans quelle mesure ces commentaires ont été pris en compte.

Quand je vois ce texte, le point numéro 2 parle d'une lettre signée par le président du GAC au nom du GAC. Considérez-vous que l'avis du GAC, si le président du GAC dit au conseil d'administration : s'il vous plait, dites-nous ce que vous avez fait par rapport à ce point ? Est-ce que cela constitue un avis ? Non.

S'il y a une distinction à faire, c'est celle de différencier ce que c'est que l'avis avec un A majuscule. Et cela fait référence à ce que disent les statuts constitutifs de l'ICANN. Il faut le différencier de tout autre instrument que l'on peut, d'autres communications que l'on peut envoyer au conseil d'administration. S'il s'agit d'une demande de clarification, cela n'est pas un avis du GAC.

Il y a donc une certaine incohérence au niveau de ce texte.

MANAL ISLMAIL:

Très bien. Permettez-moi de clarifier cela. Certaines lettres du président du GAC au conseil d'administration constituent un avis du GAC. Peut-être que ce n'est pas le cas de toutes les lettres, mais certaines lettres envoyées au conseil d'administration, au nom du GAC, constituent un avis.

C'est ce que l'on veut dire dans ce point numéro 2. Si vous avez une suggestion pour que ce soit plus clair, nous pouvons l'entendre.

CHRIS DISSPAIN: On pourrait dire que l'avis du GAC est etc. et la lettre, si la lettre envoyée au conseil d'administration spécifie qu'il s'agit du GAC, cela résoudrait le problème. Si on fait cela avec une lettre, je pense qu'on pourrait résoudre le problème.

MANAL ISMAIL: Très bien. Je vais vous donner la parole pour une réponse très rapide. Peut-être que nous pouvons dire ici que dans la pratique le GAC produit différents types d'avis par écrit. Et si cela peut être plus clair, on peut préciser qu'il s'agit d'un avis du GAC.

ROYAUME-UNI: Ce que l'on cite ici, ce sont des instruments de communication. Et ces instruments de communication peuvent contenir des avis du GAC.

Une lettre en elle-même n'est pas un avis, c'est un mécanisme de communication qui peut contenir un avis. Peut-être que cela, on pourrait le clarifier.

MANAL ISMAIL: Est-ce qu'on doit décrire ce que vous venez de dire et enlever la liste à puce ? Ce sont différents moyens de communiquer l'avis.

Cela ne dit pas que toutes les instances de lettres constituent des avis du GAC.

Encore une fois, je pense que nous sommes tous plus ou moins d'accords. Il faudrait améliorer la rédaction je pense.

THOMAS SCHNEIDER: Si on voit les principes opérationnels existants, on voit que les lettres figurent sur la liste d'avis. Mais l'Iran a tout a fait raison, toutes les lettres ne sont pas par définition des avis. Ce sont des moyens de communication comme l'a dit le Royaume-Uni.

Mais nous ne sommes pas trop loin de trouver un accord. À savoir que nous devons tirer les leçons du passé. Peut-être qu'il faudrait ajouter un point en précisant que lorsque l'on donne un avis, on précisera qu'il s'agit d'un avis, que ce soit sous la forme d'une lettre, de principes, etc.

Quelque part, il faudrait que le mot avis figure sur cet instrument de communication utilisé pour communiquer.

J'espère que cela pourra résoudre la question.

MARKUS KUMMER: Si vous me permettez, je pense que nous sommes tous d'accord, il faut juste essayer de trouver le moyen de bien préciser cela par

écrit. Nous pouvons donc passer au chapitre suivant. S'il vous plait Manal.

MANAL ISMAIL: Merci, pouvons-nous passer à la diapo suivante ? Oui, Kavouss ?

IRAN: Je pense qu'on pourrait légèrement modifier la deuxième puce en mettant « certaines lettres signées par le président du GAC et envoyées au conseil d'administration avec un titre précisant qu'il s'agit d'un avis du GAC ». Alors on ne parlerait pas de lettres en générale, mais certaines lettres qui ont un titre où l'on précise qu'il s'agit d'un avis du GAC.

Nous devons être extrêmement clairs. Merci.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. J'en prends bonne note. Je vais diffuser un nouveau texte tenant compte de ce que vous venez de dire.

Maintenant, sur la clarté de l'avis du GAC. Nous avons été d'accord sur tout le texte qui est marqué en noir et il y a eu des suggestions, à savoir celles que vous pouvez voir en rouge sur l'écran. C'est-à-dire, il faut l'ajouter, on a ajouté simplement : « précis et concis » à clair. Il faut mettre l'accent sur le fait que

l'avis doit être cohérent par rapport aux statuts de l'ICANN. Des éléments qui puissent être mis en œuvre. Et nous avons reçu une suggestion pour ajouter : « identifier les acteurs et les décideurs pertinents ».

Et enfin, c'est Kavouss qui l'a proposé, mettre l'accent sur le besoin d'assurer que les critères précédents soient mis en œuvre lorsque l'on rédige l'avis du GAC.

Voilà où nous en sommes maintenant. Est-ce que vous avez des commentaires ?

MARKUS KUMMER:

Je ne sais pas si le GAC veut aller aussi loin que ce que signifie l'identification des acteurs pertinents. Je pense que ce serait peut-être plus efficace de remettre cette identification entre les mains de l'organisation pour savoir qui doit faire quoi.

Le GAC doit donner un avis de haut niveau au niveau des principes et pas identifier ceux qui mettent en œuvre cet avis.

MANAL ISMAIL:

Thomas et Kavouss.

THOMAS SCHNEIDER: Cher Markus, voilà un point où nous avons des attentes qui sont conflictuelles. Parce qu'on répète ce que l'on dit.

Si nous donnons un avis général sur un principe de politique publique, le conseil d'administration et la GNSO nous disent que c'est trop général, qu'ils ne sont pas sûrs, qu'ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire, qui doit faire quoi.

Nous avons déjà eu ces discussions au moins pendant la période de ma présidence. Je ne sais pas combien de fois on a parlé de cela. Si nous donnons un avis général, il arrive qu'on ne puisse pas le mettre en œuvre parce que c'est trop général.

Si notre avis est spécifique, et que nous remettons cela entre les mains de l'organisation... Bon, je vous provoque un tout petit peu, mais c'est difficile de savoir ce que nous devons présenter comme un avis, ou dans les termes de l'avis.

Disons qu'il s'agit de critères ou de lignes directrices qui nous orientent un tout petit peu sur l'avis clair, précis et concis.

Nous n'allons pas ajouter des choses, enfin nous n'allons pas donner une notation pour dire c'est 10 points sur 10 clairs, etc. C'est juste une orientation que nous essayons d'avoir.

Nous pensons que nous pouvons faire une proposition sur l'acteur pertinent pour mettre en œuvre cet avis, mais c'est à l'organisation de décider évidemment.

Mais il faut que nous soyons clairs par rapport à ce que nous demandons, parce qu'il faut savoir si nous allons présenter un avis général ou un avis concret, ou si nous considérons à chaque occasion quelle est la meilleure idée pour éviter qu'il y ait des attentes qui suscitent des conflits. Autrement c'est difficile.

MARKUS KUMMER:

Bon, d'accord. Nous avons différentes opinions, mais il me semble que vous allez avoir dans la microgestion, si vous dites au PDG que cette personne doit faire cela, et je pense que ce n'est pas la bonne voie à emprunter.

Vous devez trouver toujours une langue diplomatique, et dire dans la mesure du possible.

MANAL ISMAIL:

Oui, j'allais vous suggérer : « lorsque ce serait applicable », voilà.

Parce que nous avons déjà deux puces qui indiquent que tous les critères ne peuvent pas toujours être appliqués, comme par exemple les principes de haut niveau, comme Thomas l'a dit,

ainsi que d'autres matières ou d'autres points tels que la fréquence des réunions de l'ICANN et d'autres choses de ce type.

Alors tous les critères ne peuvent pas être appliqués à tous les avis que le GAC présente.

CHRIS DISSPAIN:

J'ai une question moi en fait. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer la puce numéro 3, parce que je ne comprends pas ce que signifie : l'avis du GAC sans consensus. Parce que je ne comprends pas comment il faut le considérer.

L'avis se fait par consensus. Nous pouvons dire que l'avis ne se fait pas sans consensus, mais il faut le voir. Vous pouvez me dire : il y a beaucoup de gouvernements qui sont d'accord sur ce point. Mais je me demande pourquoi l'avis par consensus et opposé à l'avis sans consensus.

MANAL ISMAIL:

Bon, ce n'est peut-être pas la meilleure expression pour le dire, mais ce que nous voulions dire, c'est qu'il s'agit d'un avis par consensus par comparaison à ce qui a été le résultat de la réunion du CCWG.

Qu'il y ait un consensus ou pas, il faut que ce soit mentionné.

IRAN:

Ne parlons pas du consensus ou de l'absence de consensus parce que nous ne sommes pas en train de parler de ça. Ce que nous devons dire, c'est comment nous mettons en œuvre cette action de suivi. Et il faut savoir qui met en œuvre cela.

Il faut que nous qualifiions ceci, mais pas dans la mesure du possible. Tout doit être possible. Dans la mesure du possible au point de vue physique, ou lorsque ce sera requis.

Il faut ajouter deux qualifications. Parfois c'est une qualification parce que parfois on n'a pas la possibilité de savoir qui va mettre en œuvre ceci.

Dans la mesure du possible, dans la mesure de ce qui est pratiquement possible ET si nécessaire. Parce que parfois cela peut ne pas être nécessaire du tout. Mais la question du consensus ou de l'absence de consensus ne devrait pas, à mon avis, figurer sur cette liste.

MANAL ISMAIL:

Thomas.

THOMAS SCHNEIDER: Je crois que le texte a fait l'objet d'un accord auparavant. Il me semble que ceci fait référence à ce que nous avons maintenant dans les statuts. Il faut que nous indiquions si nous avons ou nous n'avons pas de consensus pour l'avis.

Il faut donc que nous disions si l'avis présenté par le GAC est présenté par consensus ou par absence de consensus. Donc on nous a demandé d'indiquer cela, et c'est les statuts qui nous imposent ce critère.

MANAL ISMAIL: Merci Thomas. J'espère que cela répond à ce que vous vouliez dire Kavouss, parce que c'est ce que moi j'allais dire.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, pouvons-nous passer à la prochaine diapo, s'il vous plait.

Ici, il s'agit des échanges entre le conseil d'administration et le GAC après le communiqué.

Cet échange ne devrait pas remplacer les réunions en présence. Il faut garantir que les échanges post communiqués soient réalisés... Bon je n'ai pas à lire tout ce qui apparaît sur la diapo. La seule chose que l'on a ajoutée c'est : il ne faut pas rentrer dans les questions de fond des réponses du conseil d'administration à l'avis du GAC.

MARKUS KUMMER:

À Helsinki, nous avons décidé que nous allions avoir un projet. Le premier, je crois, avait été présenté en aout. Et après une deuxième communication après Hyderabad, je crois que c'était en décembre, je crois que nous avons apporté des améliorations à tout cela parce que nous avons présenté nos questions à l'avance. Surtout pour ceux qui n'ont pas pu participer à la téléconférence. Et nous avons pu préciser ce qu'ils avaient voulu dire.

Mais s'il y a peu d'assistants pour les téléconférences, il y a de nombreuses personnes qui ont du mal à ne pas aller au fond de la question.

Et l'idée est que l'appel se fait pour donner certaines précisions. Et maintenant la prochaine diapo.

Nous avons besoin d'ajuster un petit peu plus cette procédure. Je pense qu'elle a été très utile cette procédure, parce qu'elle nous a permis de répondre à l'avis du GAC en temps utiles.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Je comprends votre intention. Mais pour le moment, je joue ce rôle qui m'oblige à essayer de préciser les choses.

Mais j'ai quelques difficultés à expliquer quelque chose au conseil d'administration, à répondre à une question sur l'avis du GAC sans avoir expliqué le fond de l'avis du GAC. Je comprends qu'il ne faut pas en discuter, mais il faut quand même que je l'explique. Au moins dans la mesure où cette question est liée au fond de l'avis.

Je ne veux pas rentrer dans tous les détails, il ne faut pas exagérer, par rapport à la manière dont nous parlons. Il est clair que nous ne devrions pas discuter du fond de cet avis, mais nous devons expliquer ou discuter des réponses à l'avis du GAC. Il faut que nous discutons, que nous expliquions ces questions-là.

Il se peut que nous n'employions pas les phrases appropriées, mais je voulais préciser cela.

MANAL ISMAIL: Nous ne voulons pas reprendre le débat sur les questions abordées dans les téléconférences.

LOUSEWIES VAN DER LAAN: Je crois qu'il s'agit d'un processus qui est en cours. Chaque fois qu'il y a des téléconférences, nous précisons certaines choses, et dans le prochain communiqué du GAC les choses seront de plus en plus claires. Et à un moment donné les choses seront

tellement claires que les appels ne dureront que quelques secondes ou quelques minutes.

Il est important de pouvoir comprendre cela. Ce qui est bon dans ce processus, c'est qu'on arrive à mieux se connaître. Et bien sûr, il faut que nous puissions comprendre les questions de fond pour savoir ce qu'il faut faire de l'avis que l'on reçoit.

Mais notre préoccupation concerne le fait qu'un débat ne soit pas rouvert par rapport à l'avis du GAC alors qu'il y a une rédaction avec des termes très spécifiques pour un motif en particulier.

Ce qui met le conseil d'administration dans une situation assez complexe, parce que nous avons la sensation qu'il faut qu'il y ait une nouvelle négociation.

Oui, c'est clair, il ne faut pas rouvrir le débat sur le texte, mais nous pouvons faire allusion à la question de fond comme on le disait.

MANAL ISMAIL: L'Iran.

IRAN: S'il vous plait, ne faites pas de distinction entre le conseil d'administration, le président du GAC et les membres du GAC ou moi.

Moi j'ai un problème avec la diapo 2. Vous avez mis consensus et comparé ou versus absence de consensus. Ce n'est pas ça. C'est deux choses qui sont différentes.

Moi je vous avais suggéré cela et vous n'avez pas tenu compte de ma proposition. Allez à la diapo 2 et supprimez cette phrase où l'on dit : avis par consensus, avis avec absence de consensus.

MANAL ISMAIL: Je ne peux pas le faire maintenant.

IRAN: Je suis d'accord par rapport à la question de fond. Il faut qu'il y ait un résumé très court de la question de fond, mais pas de discussion. Il faut qu'il y ait une explication pour que tout soit clair.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Je veux juste faire une consultation. Lorsque le conseil d'administration se réunit pour discuter de ces questions après avoir reçu le communiqué avec l'avis du GAC dans tout autre document, est-ce que le conseil d'administration reçoit une copie de ce document spécifique, ou s'agit-il d'un document d'information préparé par le personnel et qui contient de l'information ?

Je voulais savoir s'ils reçoivent une copie en fait.

MANAL ISMAIL: Bien. Maintenant il y a le reste des propositions concernant le reste des échanges après communiqué entre le GAC et le conseil d'administration. La question est la suivante : est-ce que tous les membres du GAC devraient être présents dans cette téléconférence pour l'échange, ou seulement un groupe de ces membres ?

Bien sûr, il faut être souple. On peut inviter d'autres membres du GAC si nécessaire, ceux qui s'occupent d'aborder un certain thème, ou d'autres membres. Voilà.

C'est une question que je pose au GAC, et c'est aussi une proposition du Royaume-Uni.

MARKUS KUMMER: Au point de vue du conseil d'administration, je dois préciser qu'il n'y a que les membres du conseil d'administration qui font partie du BGRI. Et bien sûr, nous sommes disponibles pour ceux qui voudraient nous rejoindre dans l'appel. Mais c'est surtout les membres du BGRI.

IRAN: Je ne suis pas d'accord, je ne suis pas à l'aise disons, lorsque nous parlons d'un expert sur un thème, un expert qui est invité. Qu'est-ce que cela veut dire lorsque l'on part d'un expert sur un thème ?

Voulez-vous que le conseil d'administration soit soumis à l'influence, ou soit réorienté par l'expérience d'un expert en la matière ?

L'avis du GAC est clair. La seule personne responsable, c'est le président du GAC.

Mais je ne comprends pas, que signifie cette expression, un expert en la matière. Qui aura l'autorité pour donner son avis au GAC ?

Je ne suis pas d'accord. Supprimez-le. La seule réponse ne viendra que du président du GAC. S'il fait son travail comme il

faut, nous allons l'applaudir, et s'il ne le fait pas, nous allons lui demander de le faire.

Mais veuillez s'il vous plait supprimer cela.

MANAL ISMAIL:

Bon, la rédaction la plus précise tiendra compte de ce que vous mentionnez. Mais maintenant la question qu'on se pose est la suivante. Dans ces téléconférences, faudrait-il faire participer seulement tous membres du GAC ou seulement les leaders du GAC ? Et si on parle de l'équipe de direction du GAC, et qu'il va y avoir la discussion sur un thème en particulier, qu'on a besoin d'un membre en particulier, peut-on l'inviter ce membre-là ?

IRAN:

Seulement si le président du GAC a besoin d'un soutien, il peut consulter qui que ce soit qui lui semble approprié. Les leaders d'un thème sur une réunion, etc., mais il ne faut pas mélanger les responsabilités. Le seul responsable du GAC est le président du GAC qui a été élu sur une base démocratique et qui est responsable devant le GAC.

S'il estime qu'il faut consulter d'autres personnes, sous sa propre responsabilité, on lui cède la responsabilité au cas où nous aurions une faille dans la présidence du GAC. Nous ne

voulons pas d'intermédiaires, parce qu'ils n'ont pas ce mandat, ils n'ont pas cette autorité.

MANAL ISMAIL: Bon, nous devons écouter l'opinion du président du GAC.

THOMAS SCHNEIDER: Non, nous devons écouter les opinions du reste des membres. Mon cher collègue de l'IRAN, nous prenons bonne note de votre position. C'est la position de l'Iran.

Si vous demandez que l'on élimine quelque chose, on ne peut pas dire s'il vous plaît Manal, vous devez dire : je suggère qu'on élimine cela. Parce qu'il faut écouter l'opinion des autres membres du GAC. C'est quelque chose d'approprié.

Nous voulons que le reste des membres du GAC participent à la discussion.

Il ne s'agit pas d'un procès, ou d'un interrogatoire. Donc soyez gentil, faites une suggestion.

Pour ma part, je ne crois pas que le président du GAC doive avoir le monopole du débat.

C'est une décision que le GAC peut prendre. Moi, personnellement, je saluerai le fait que quelqu'un veuille parler

au nom du GAC. Bon, il faudrait que ce soit le président du GAC. Mais il y a d'autres personnes qui peuvent donner des informations supplémentaires telles que les vices présidents ou les représentants nationaux.

Il est clair que, avec une connaissance pleine de la différence qui peut exister lorsque c'est le président du GAC qui s'exprime, alors que d'autres membres du GAC, il peut y avoir une différence. Bon, je pense que le président du GAC n'aurait pas de problème pour voir comment gérer ce type d'appel.

Ces appels sont enregistrés, ils sont disponibles pour le public en général. Donc il faut savoir, ou il faut faire la distinction entre ceux qui peuvent écouter l'appel et ceux qui peuvent parler pendant ces appels.

Je crois que c'est une distinction importante. Et c'est important d'écouter les opinions des autres, parce que nous sommes une organisation, un organe collectif, et tout le monde devrait pouvoir s'exprimer.

MANAL ISMAIL:

Mark.

MARK CARVELL:

Je voulais juste signaler un thème important dont il faut tenir compte. Avant un appel, il faut qu'il y ait une notification du conseil d'administration sur les questions pour lesquelles on a besoin de précisions. De cette façon, les membres du GAC sauront quelles sont les questions qui seront abordées pendant cette téléconférence, avec un certain délai, avec une certaine avance.

Ce que je proposais, c'était que la téléconférence... Que les leaders du GAC puissent participer à cette conférence, mais que toute la communauté puisse être au courant de ces questions, au cas où il y aurait une question spécifique sur un thème particulier, où il y a eu une personne responsable du traitement de ce thème. Bon, nous pouvons leur demander de participer pour faciliter la réponse à cette demande de précision.

Nous aurions donc une certaine flexibilité dans la participation aux téléconférences si cela peut nous aider à être plus efficaces dans nos précisions.

MANAL ISMAIL:

L'Iran.

MARKUS KUMMER:

À vrai dire, nous devons faire le prochain appel 4 semaines après la publication du communiqué. C'est-à-dire moins de 5 semaines à partir de cette date. Vous avez donc le temps de vous mettre d'accord sur la manière de gérer cette question ;

Mais les premières téléconférences se sont bien déroulées, nous avons pu parvenir aux objectifs que nous nous étions posés.

Maintenant nous avons une diapo qui dit : qu'est-ce qui vient après ?

Excusez-moi, mais nous devons vous quitter.

Lorsque le BGRI se prépare pour Johannesburg, il y aura un appel, une téléconférence avant cette réunion pour discuter de toutes les questions qui ont besoin de révision et pour impliquer le personnel, avoir une présentation du personnel ICANN pour voir comment on révisé. Et on évalue toutes les questions liées à l'avis du GAC.

Il faut avoir une présentation plus importante à Johannesburg.

Excusez-moi d'avoir à vous quitter. Merci de nous avoir invités.

MANAL ISMAIL:

Merci aux membres du conseil d'administration. Thomas.

THOMAS SCHNEIDER: Bon, je peux marcher plus vite que Markus et je peux donc me permettre d'avoir cette minute pour faire une petite observation.

Je crois que nous ne devons pas exagérer pour le traitement de ces thèmes. Il ne faudrait pas s'occuper, s'inquiéter tellement de ce processus. Les premières téléconférences se sont très bien déroulées.

Mais l'Iran a raison, nous ne devons pas envoyer des messages divergents sur le consensus au conseil d'administration, parce que c'est quelque chose de confus.

Mais par exemple, pour certains cas, nous avons la discussion des codes à deux caractères où il peut y avoir différents points de vue, nous pouvons être d'accord sur certains aspects et pas sur d'autres. Donc il faut considérer cela au cas par cas.

Nous avons suffisamment d'expérience pour pouvoir gérer ces situations. Et nous sommes tout à fait conscients de ce que vous dites, votre observation est vraiment pertinente. Mais je ne rentrerais pas trop dans le détail, je ne voudrais pas réguler cela de manière exemptée, parce que cela n'a pas trop de sens.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Thomas, merci aux membres du conseil d'administration. Et je vous demande de nous excuser d'avoir commencé en retard cette séance. Excusez-nous vous tous, parce que nous avons fait circuler ces diapos très vite, mais je crois que nous avons pu avancer un tout petit peu vers la fin de la séance.

Nous sommes impatients de pouvoir continuer ces discussions intersession.

Je remercie la CTU, l'Iran, l'Inde, le Royaume-Uni et le Venezuela de leurs commentaires.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]